

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

037
DECRET D/2016/...../PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AFD
N°CGN117801 W, SIGNE LE 03 AOUT 2015 ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE ET L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT
(AFD) DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET « FONDS COMMUN
POUR L'EDUCATION DE BASE » (FOCEB).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2016/004/AN du 18 janvier 2016, autorisant la ratification ;

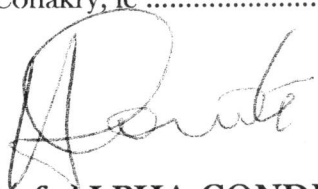
Vu le Décret D/2016/023/PRG/SGG du 20 JAN. 2016, portant promulgation de la Loi
L/2016/004/AN du 18 janvier 2016 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifiée la Convention de financement AFD N°CGN117801 W signée le 03 août 2015 entre le Gouvernement de la République de Guinée et l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Fonds Commun pour l'Education de Base » (FOCEB).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 12 FEV. 2016


Prof. ALPHA CONDE